



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse

Le maintien des centrales hydro-électriques est menacé, mais elles sont absolument indispensables pour atteindre les objectifs climatiques

La conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a pris connaissance des perspectives énergétiques 2050+ de l'Office fédéral de l'énergie, publiées récemment. Celles-ci montrent des chemins possibles pour un avenir énergétique renouvelable et climatiquement neutre. Tous les scénarios partent du principe que pour atteindre les objectifs climatiques, les besoins d'électricité vont croître de manière marquée d'ici 2050. L'électricité deviendra un agent énergétique central. Par conséquent, la production d'électricité indigène et renouvelable doit être massivement développée. La CGCA constate avec satisfaction que la force hydraulique va rester le type de production d'électricité renouvelable le plus important de Suisse en 2050, avec 45 TWh, représentant 53% de la production brute. Pour atteindre ce but, il faut prêter attention en priorité au maintien de la production hydro-électrique existante de 39 TWh. D'ici 2050, les concessions en cours seront en grande partie arrivées à échéance. Afin que de nouvelles concessions soient octroyées et que les centrales existantes continuent à être exploitées, la Confédération doit garantir une sécurité pour les investissements.

La production annuelle totale issue de la force hydraulique se monte aujourd'hui à environ 39 TWh. Cependant, l'exploitation future des aménagements existants n'est pas simplement garantie. En effet, jusqu'en 2050, les concessions en cours seront en grande partie arrivées à échéance. 25 TWh sont concernés, équivalant à 65% de la production actuelle issue de la force hydraulique (voir graphique annexé).

Investissements dans le maintien des centrales hydro-électriques menacés

Lors de chaque nouvelle concession relative à un aménagement existant, des décisions d'investissement pouvant aller jusqu'à hauteur de centaines de millions de francs doivent être prises avec une perspective de 60 à 80 ans. Dans le contexte actuel du marché de l'électricité, il ne peut être attendu de personne de décider de tels investissements sans une certaine sécurité relative à la possibilité d'amortir et de servir un certain rendement.

Au moment de la construction des grandes centrales, au milieu du siècle passé, les décisions d'investissements furent plus simples, car l'amortissement était garanti par un tarif Cost-Plus en situation monopolistique. Seuls les besoins d'électricité futurs étaient grevés d'incertitudes.

En raison du marché de l'électricité ouvert et de la volatilité des prix, il n'existe plus d'assurance de couverture des coûts par un tarif Cost-Plus. Sans cette sécurité, le danger existe qu'il ne soit plus investi dans la force hydraulique indigène, mais à l'étranger, où les systèmes d'encouragement offrent des rendements garantis.

Nécessité d'une garantie couvrant les risques lors de phases de prix bas

Il est nécessaire de mettre en place une garantie couvrant les risques encourus par les centrales hydro-électriques indigènes lors de phases de prix bas, comme cela est demandé par la RKGK depuis longtemps. Cet instrument doit seulement être mis en œuvre lorsque cela est effectivement nécessaire, pour une durée limitée. Il ne s'agit donc pas d'une mesure de soutien permanente. De plus, cette garantie doit être liée à une obligation de remboursement, aussitôt que les prix et donc les revenus le permettent. On peut penser ici par exemple au modèle appelé « Contract for Difference ». Un tel instrument augmente la propension à investir, devenue urgente.

Insérer dans le cadre de la révision actuelle de la loi sur l'énergie

Les processus liés à l'échéance des concessions et à la préparation des nouvelles concessions durent de 10 à 15 ans. Une concession se terminant en 2030 ou 2035 doit déjà faire l'objet de discussions et de clarifications actuellement. Pour pouvoir garantir la sécurité d'investissement requise, il est donc essentiel d'implémenter cette garantie de risque déjà maintenant dans le cadre des révisions des lois sur l'approvisionnement en électricité et sur l'énergie, et pas seulement lorsque les problèmes surviendront.

Coire, le 14 décembre 2020

Personnes de contact:

Conseiller d'Etat Roberto Schmidt, président de la CGCA: 079 / 220 32 29

roberto.schmidt@admin.vs.ch

Fadri Ramming, secrétaire général de la CGCA:

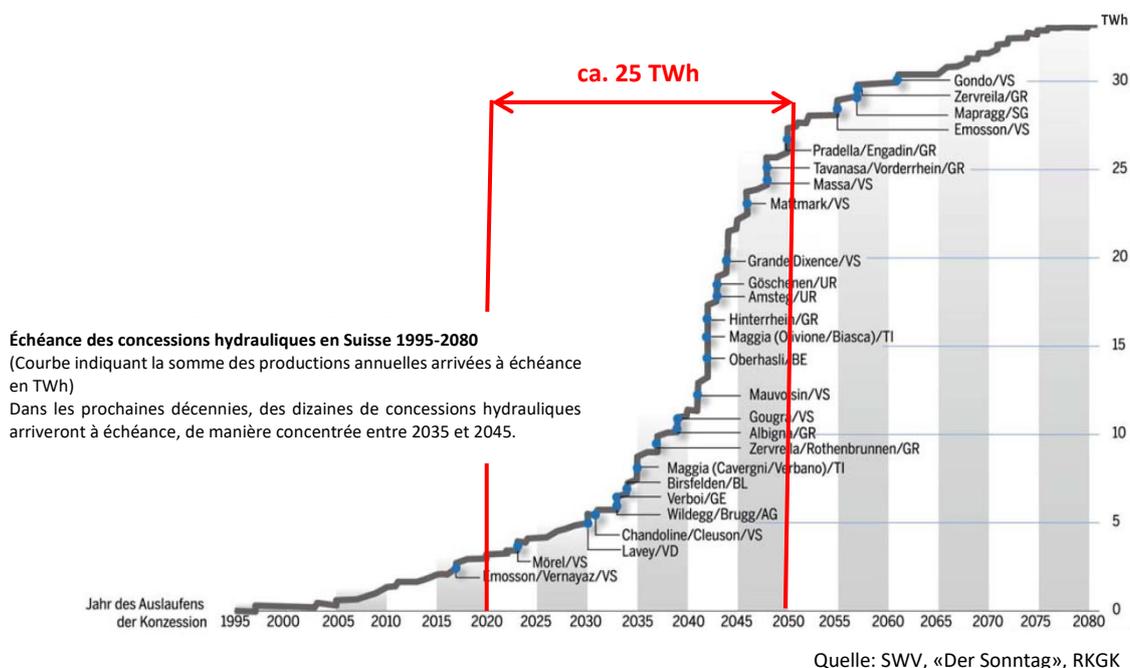
079 / 456 76 77

fadri.ramming@gebirgskantone.ch

Annexe

Echéances des concessions de centrales hydro-électriques existantes

Jusqu'en 2050, les concessions en cours seront en grande partie arrivées à échéance. 25 TWh sont concernés, équivalant à 65% de la production actuelle issue de la force hydraulique.



Portrait sommaire de la Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été créée en 1981. Actuellement, les Gouvernements des Cantons **d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, des Grisons, du Tessin et du Valais** en font partie et les deux Cantons **Appenzell Rhodes-intérieures et Appenzell Rhodes-extérieures** participaient à la Conférence comme observateurs.

La CGCA vise à la représentation commune des préoccupations spécifiques de la montagne et des intérêts au niveau national et à l'étranger. Dans ce domaine, il y a tout spécialement les sujets tels que l'aménagement du territoire / le tourisme, l'énergie, les finances, les transports et la politique étrangère (collaboration avec les régions alpines frontalières).

La surface des sept Cantons regroupés dans la CGCA correspond à 43 % de la surface totale de la Suisse. Environ 1 million de personnes vivent dans les Cantons de la CGCA, soit 13 % de la population suisse. La densité moyenne de population dans le périmètre de la CGCA est d'environ 70 personnes au kilomètre carré (pour l'ensemble de la Suisse : 176 habitants/km²).

www.cantonsalpins.ch